

ABC ARBITRAGE

Société anonyme

18, RUE DU 4 SEPTEMBRE - 75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

BM&A

11, rue de Laborde

75008 Paris

S.A.S. au capital de 1 200 000 €

348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes
attachée à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC Arbitrage

Société anonyme

18, RUE DU 4 SEPTEMBRE - 75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société ABC Arbitrage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ABC Arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe ABC arbitrage développe, met en place et propose des stratégies d'arbitrages boursiers.</p> <p>Comme décrit dans la note 1.2. « Instruments financiers en juste valeur par résultat » de l'annexe aux comptes consolidés, les instruments financiers à la juste valeur par résultat gérés dans le cadre de ces stratégies concernent des actions ou des dérivés actions, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissement.</p> <p>Ces instruments financiers sont détenus par la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc.</p> <p>Au sein de ces entités, dans le cadre de l'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », le groupe ABC Arbitrage détermine la juste valeur d'un instrument financier comme étant le cours « Exit Price » (milieu de la fourchette « Bid/Ask») déterminé à la dernière heure de cotation commune des titres composant un modèle d'arbitrage ou avec le plus petit intervalle de temps possible.</p> <p>Les participations du groupe ABC arbitrage au sein de la société Quartys Limited et des fonds ABCA Funds Ireland plc au 31 décembre 2025 s'élèvent à 159 093 K€ comme détaillé dans la note 3.3 « Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Dans le cadre de ces participations, les expositions du groupe ABC arbitrage sur instruments financiers et dérivés s'élèvent à 1 920 978 K€ de positions acheteuses et 1 851 319 K€ de positions vendeuses, comme décrit dans la note 5 « Facteurs de risques » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des portefeuilles d'instruments financiers au sein des comptes consolidés d'ABC arbitrage, nous avons considéré que l'évaluation à la juste valeur par résultat de ces instruments financiers utilisés dans le cadre des stratégies d'arbitrages boursiers est un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté, en incluant dans notre équipe des membres ayant une compétence en valorisation d'instruments financiers et en systèmes d'informations à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Apprécier la cohérence des principes de valorisation des instruments du groupe avec la norme IFRS 13 ;• Procéder à la revue du dispositif de contrôle informatisé relatif à la récupération des prix des référentiels externes pour valoriser les positions ;• Procéder à la revue du dispositif de contrôle opérationnel relatif au rapprochement des positions de stocks et de liquidité avec les brokers ;• Apprécier les données et les hypothèses de la direction sur lesquelles se fonde la détermination du prix des instruments financiers, par le biais des procédures suivantes, réalisées sur un échantillon d'instruments financiers en portefeuille :<ul style="list-style-type: none">○ Comparaison des prix retenus par le groupe avec des données de prix issues de sources externes (par exemple Bloomberg),○ En cas de différence temporelle de cotation entre les titres composant le modèle d'arbitrage, réalisation de tests spécifiques consistant à analyser les écarts de cotation. <p>Enfin, nous avons examiné les informations données dans les notes 1.2, 3.3 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux instruments financiers en juste valeur par résultat.</p>

■ Risques fiscaux et passifs éventuels associés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe ABC arbitrage exerce son activité d'arbitrages boursiers depuis plusieurs pays (principalement la France et l'Irlande) et opère sur différents marchés à l'international. Dans le cadre de son activité, le groupe est donc soumis à de multiples réglementations locales spécifiques, notamment fiscales, potentiellement porteuses de risques d'interprétation dans les modalités d'application (prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions, etc.).</p> <p>Le Groupe évalue lors de chaque clôture les positions fiscales prises et les incidences comptables potentielles.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 3.7 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la filiale Quartys, qui est évaluée à sa juste valeur dans les états financiers consolidés du Groupe, enregistre une créance fiscale de 8,6 M€ au titre de demandes de remboursement d'impôt anticipé auprès de l'administration fiscale suisse.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison de l'exposition du groupe à ce type de risques dans le cadre de ses activités courantes, des analyses techniques complexes requises nécessitant l'exercice significatif du jugement de la Direction et du montant significatif des créances fiscales enregistrées dans les livres de Quartys.</p>	<p>Avec nos experts fiscalistes intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons mené les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'entretiens auprès de la Direction du Groupe et des directions locales pour apprécier les risques fiscaux avérés ou éventuels et, le cas échéant, les discussions en cours ;• Consultation des correspondances récentes des sociétés du Groupe avec les autorités fiscales et des décisions de justice ;• Examen critique des jugements, estimations et positions retenues par la Direction relatifs aux risques et litiges fiscaux ;• Analyse des avis techniques et opinions obtenus par le Groupe auprès de ses conseillers fiscaux et avocats fiscalistes indépendants. <p>Au regard du traitement comptable de la créance fiscale enregistrée dans les comptes de la filiale Quartys, nous avons mené les diligences complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Revue des hypothèses utilisées par le management pour apprécier le caractère recouvrable de la créance et l'absence de provision conformément aux normes IFRS 12 « Impôts sur le résultat » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;• Analyse du taux d'actualisation appliqué au montant de la créance fiscale au regard des principes comptables édictés par la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;• Test de l'exactitude arithmétique des effets d'actualisation de la créance fiscale. <p>Enfin, nous avons examiné les informations données dans les notes 1.6, 1.7 et 3.7 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux risques fiscaux et passifs éventuels associés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC Arbitrage par l'assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et 9 juin 2023 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et BM&A dans la 3ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


Paris et Paris-La Défense, le 17 avril 2026

Les commissaires aux comptes

BM&A

Deloitte & Associés

 *Pascal Rhoumy*

 *Julien KOSCIEN*







Pascal RHOUMY

Associé

Julien KOSCIEN

Associé



	Bilan consolidé	> 3
	Compte de résultat consolidé	> 4
	État du résultat global	> 4
	Variation des capitaux propres	> 5
	Tableau des flux de trésorerie	> 6
	Annexes aux états financiers consolidés	> 7

Bilan consolidé - Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Immobilisations incorporelles	3.1	127	118
Droit d'utilisation	3.1	2 225	3 439
Immobilisations corporelles	3.1	1 410	1 279
Actifs financiers non courants	3.2	403	405
Actifs d'impôt différé		200	177
Actif non courant		4 364	5 418
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3.3/3.4	159 112	151 661
Autres créances	3.5	11 340	11 497
Actifs d'impôts courant		102	58
Disponibilités		10 172	9 731
Actif courant		180 726	172 946
Total Actif		185 090	178 364

Bilan consolidé - Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves consolidées		114 014	106 764
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 897)	(11 874)
Résultat net		25 094	26 845
Capitaux propres part du Groupe	3.6	169 606	164 129
Provisions	3.7	-	-
Dettes liées aux activités de location > 1 an	3.8	1 274	2 505
Passif non courant		1 274	2 505
Passifs financiers en juste valeur par résultat	3.3	1	1
Dettes liées aux activités de location < 1 an	3.8	1 353	1 540
Autres dettes	3.5	12 857	10 188
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Passif courant		14 210	11 730
Total Passif		185 090	178 364

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	4.1	36 523	29 367
Commissions des services d'investissement	4.2	22 879	21 442
Autres produits de l'activité	4.3	537	676
Achats et charges externes	4.4	(9 505)	(7 505)
Impôts, taxes et versements assimilés		(794)	(590)
Charges de personnel	4.5	(22 819)	(20 309)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 840)	(1 973)
Résultat opérationnel		24 981	21 107
Coût du risque	4.6	-	-
Charge d'intérêt		(42)	(70)
Résultat net avant Impôts		24 940	21 037
Impôts exigibles	4.7	-	5 667
Impôts différés	4.7	154	141
Résultat net		25 094	26 845
<i>Résultat net part du Groupe</i>		25 094	26 845
<i>Résultat net minoritaires</i>		-	-

<i>Nombre d'actions ordinaires émises</i>	59 608 879	59 608 879
<i>Nombre d'actions ordinaires en circulation (moyenne pondérée)</i>	59 426 116	59 334 729
<i>Nombre d'actions pour la détermination du résultat net dilué par action</i>	59 759 447	59 700 450
<i>Résultat net par action ordinaire en circulation en euros (BNPCA)</i>	0,42	0,45
<i>Résultat net dilué par action ordinaire en euros</i>	0,42	0,45

Etat du résultat global

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Résultat net		25 094	26 845
Écarts de conversion		-	-
Impôts		-	-
Total des Gains et pertes comptabilisées en capitaux propres		-	-
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres		25 094	26 845
<i>Dont part du Groupe</i>		25 094	26 845
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		-	-

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Prime d'émission	Elimination titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres part du Groupe	Total capitaux propres consolidés
Situation au 31 déc. 2023	954	41 441	(788)	113 803	155 409	155 409
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(529)	-	(529)	(529)
Dividendes sur résultat 2023	-	-	-	(5 911)	(5 911)	(5 911)
Acompte sur dividende 2024	-	-	-	(11 874)	(11 874)	(11 874)
Paiements en actions	-	-	-	190	190	190
Résultat consolidé 2024	-	-	-	26 845	26 845	26 845
Situation au 31 déc. 2024	954	41 441	(1 318)	123 053	164 130	164 129
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	378	-	378	378
Dividendes sur résultat 2024	-	-	-	(8 312)	(8 312)	(8 312)
Acompte sur dividende 2025	-	-	-	(11 897)	(11 897)	(11 897)
Paiements en actions	-	-	-	213	213	213
Résultat consolidé 2025	-	-	-	25 094	25 094	25 094
Situation au 31 déc. 2025	954	41 441	(939)	128 150	169 606	169 606

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Résultat net	25 094	26 845
Reprises nettes de provisions	-	-
Dotations nettes aux amortissements	792	811
Dotations aux amortissements et charge d'intérêt - droits d'utilisation	1 090	1 232
Variation d'impôts différés	(154)	(141)
Charge liée aux paiements en actions - IFRS 2	449	479
Marge brute d'autofinancement	27 270	29 226
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 670)	(8 111)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 600	21 115
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(763)	(1 204)
Variation de la dette liée aux activités de location - IFRS 16	(1 418)	(796)
Charge d'intérêt sur dette liée aux activités de location - IFRS 16	(42)	(70)
Variation liée aux opérations sur capital	-	0
Dividendes versés par la société mère	(20 198)	(17 785)
Encaissements liés aux paiements en actions	3 355	1 903
Décaissements liés aux paiements en actions	(3 093)	(2 649)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(21 396)	(19 396)
Variation nette de trésorerie	441	514
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>9 731</i>	<i>9 217</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>10 172</i>	<i>9 731</i>

1. Principes et méthodes comptables.....	8
1.1. Immobilisations.....	10
1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	10
1.1.2. Droit d'utilisation.....	10
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat.....	11
1.3. Revenus des titres du portefeuille.....	12
1.4. Revenus des titres de participation.....	12
1.5. Paiements en actions.....	12
1.6. Provisions.....	12
1.7. Impôt sur les résultats.....	13
1.8. Revenus des commissions des services d'investissement.....	13
1.9. Présentation des états financiers.....	13
1.9.1. Principes de consolidation.....	13
1.9.2. Résultat dilué par action.....	14
1.10. Indicateurs alternatifs de performance.....	14
2. Périmètre et méthodes de consolidation.....	14
3. Notes relatives au bilan.....	15
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	15
3.2. Autres actifs financiers non courants.....	16
3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat.....	16
3.4. Garanties accordées.....	17
3.5. Autres créances et autres dettes.....	17
3.6. Capitaux propres consolidés part du Groupe.....	18
3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025.....	18
3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2024.....	19
3.6.3. Distributions de dividendes au titre de l'exercice 2025.....	19
3.6.4. Actions propres.....	19
3.7. Provisions pour risques et charges.....	20
3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16.....	20
4. Notes relatives au compte de résultat.....	20
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.....	20
4.2. Commissions des services d'investissement.....	21
4.3. Autres produits de l'activité.....	22
4.4. Achats et charges externes.....	22
4.5. Charges de personnel.....	22
4.6. Coût du risque.....	22
4.7. Impôt sur les résultats.....	23
5. Facteurs de risques.....	23
5.1. Risques de marché.....	25
5.2. Risques de crédit et de contrepartie.....	26
5.3. Risques de liquidité.....	27
5.4. Risques opérationnels.....	27
5.5. Autres risques.....	28
6. Informations complémentaires.....	28
6.1. Entreprises liées.....	28
6.2. Événements postérieurs à la clôture.....	28
6.3. Honoraires des commissaires aux comptes.....	29

1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2026 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du Groupe *ABC arbitrage* (ci-après le « Groupe ») ont été établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2025 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025.

Nouvelles normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour l'exercice en cours :

Pour l'exercice en cours, le Groupe a appliqué un certain nombre d'amendements aux normes comptables IFRS publiés par l'IASB.

En ce qui concerne l'apparition de nouvelles normes et interprétations adoptées par l'IASB en vigueur de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2025, leur adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir ou sur les montants présentés dans ces états financiers.

Ci-après la liste des normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour la période concernée :

- Modifications d'IAS 21 : *Absence de convertibilité (publiées par l'IASB en août 2023 et applicables au 1er janvier 2025) :*
 - Ces modifications précisent la méthodologie à adopter lorsqu'une devise n'est plus échangeable (taux de change, évaluations et informations à divulguer).
- Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 : *Classement et évaluation des instruments financiers (publiées par l'IASB en avril 2024 et applicables au 1er janvier 2026)*. Ces amendements visent à :
 - Clarifier les critères de **caractérisation des flux de trésorerie contractuels (SPPI test)**,
 - Introduire des lignes directrices spécifiques pour certains **instruments innovants ou complexes**,
 - Répondre à certaines **divergences d'interprétation** observées depuis la mise en œuvre d'IFRS 9 en 2018.

Nouvelles normes comptables IFRS amendées et émises mais non encore entrées en vigueur :

A la date d'autorisation des présents états financiers, le Groupe n'a pas appliqué les nouvelles normes comptables IFRS amendées suivantes, qui ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur¹ :

- IFRS 18 : *Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publiée en avril 2024) :*
 - Cette norme remplace IAS 1. Elle introduit une présentation du compte de résultat en trois catégories (exploitation, investissement, financement), de nouveaux sous-totaux (résultat d'exploitation, résultat avant intérêts et impôts), des exigences accrues sur les mesures de performance définies par la direction (MPMs), et modifie la classification des flux de trésorerie.
- IFRS 19 : *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public (publiée en mai 2024) :*
 - Cette norme est **facultative** pour les filiales sans responsabilité publique. Elle offre des exigences de divulgation réduites si les états financiers consolidés sont rendus publics par la société mère.

¹ A date, ces textes n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'adoption des nouvelles normes et des modifications des normes existantes mentionnées ci-dessus ait un impact significatif sur les états financiers consolidés au cours des périodes futures, sauf l'adoption de la norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers.

IFRS 18 remplace IAS 1 « Présentation des états financiers », en reprenant un grand nombre de ses dispositions sans modification et en les complétant par de nouvelles exigences. Par ailleurs, certains paragraphes d'IAS 1 ont été transférés vers IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ». En outre, l'IASB a apporté des modifications mineures à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et à IAS 33 « Résultat par action ».

IFRS 18 introduit de nouvelles exigences visant à :

- présenter des catégories spécifiques et des sous-totaux définis dans le compte de résultat ;
- fournir des informations sur les indicateurs de performance définis par la direction (MPM) dans les notes annexes aux états financiers ;
- améliorer l'agrégation et la désagrégation des informations.

Une entité est tenue d'appliquer IFRS 18 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant autorisée. Les modifications d'IAS 7 et d'IAS 33, ainsi que les versions révisées d'IAS 8 et d'IFRS 7, entrent en vigueur lors de l'application d'IFRS 18. IFRS 18 impose une application rétrospective, assortie de dispositions transitoires spécifiques.

L'application de cette nouvelle norme aura un impact sur les états financiers consolidés du Groupe au cours des périodes futures.

La préparation des états financiers peut nécessiter, de la part du Groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

En préparant les états financiers consolidés, *ABC arbitrage* a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « *Informations extra-financière fournies volontairement* » du Rapport financier annuel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du Groupe peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont ré-examinées de façon continue.

Les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats de l'exercice ne sont donc pas influencés à ce titre. Les paramètres rencontrés sur les marchés, exogènes, sont par nature aléatoires. Ils sont présentés dans le rapport de gestion pour contextualiser les résultats réalisés à chaque exercice.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de modèles quantitatifs et systématiques exploitant les déséquilibres des marchés, pour contribuer à les faire disparaître et assurer, à son échelle, ainsi la liquidité et l'efficacité du marché.

Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

Faits marquants :

L'année 2025 a été marquée par une alternance de tensions géopolitiques, de chocs sectoriels et de phases d'accalmie, se traduisant par une forte variabilité des conditions de marché.

La volatilité et, plus largement, l'activité de marché ont évolué de manière contrastée sur l'exercice :

- Au premier semestre, le VIX s'établit en moyenne autour de 21%, principalement sous l'effet d'un épisode de stress exceptionnel début avril, avec un pic largement supérieur à 50%, dans un contexte d'annonces de tarifs douaniers par l'administration américaine.
- Au second semestre, malgré une moyenne inférieure à 20%, deux sursauts notables ont été observés :
 - mi-octobre, sur fond de regain d'incertitudes liées à la guerre commerciale et de craintes d'instabilité géopolitique ;
 - après la mi-novembre, dans un mouvement de rotation et de positionnement défensif, alors que les scénarios de surévaluation de certaines valeurs technologiques et liées à l'IA prenaient de l'ampleur.

Malgré ces épisodes, les marchés actions ont fait preuve d'une résilience notable, avec une reprise à partir de mai et une progression se prolongeant jusqu'à la fin de l'année, notamment sur le S&P 500, cohérente avec la mise en place de stratégies plus défensives et d'importantes rotations lors des pics de volatilité.

Dans ce contexte, le Groupe a su tirer parti de cet environnement, les stratégies développées et exploitées bénéficiant structurellement des régimes de volatilité, ce qui explique la hausse du « *Produit de l'Activité Courante* » observée sur l'exercice.

1.1. Immobilisations

1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

1.1.2. Droit d'utilisation

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, impose au preneur la comptabilisation, à son bilan :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué ; et
- d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif doit être présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Les baux dont l'échéance est inférieure à un an et les contrats de pure prestation de service ne font pas l'objet de retraitements.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (*ci-après* « *Exposition(s)* » ou « *Position(s)* ») concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie ou des obligations convertibles, des actifs numériques dématérialisés, des produits dérivés tels que des futures, des options, des exchange-traded funds, ou encore des expositions en devises et des parts de fonds d'investissements (*ci-après* appelés « *Instruments Financiers* ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle quantitatif (*ci-après* « *Modèle Quantitatif* »).

Un Modèle Quantitatif vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le Groupe ne retient comme « *injustifiées* » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (*e.g.* *CFD, swaps*).

Le Groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent donc être classés dans la catégorie IFRS « *Valeur de marché par résultat* ».

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- *Niveau 1* : prix non-ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- *Niveau 2* : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (*i.e des prix*) ou indirectement (*i.e des données dérivées de prix*) ;
- *Niveau 3* : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (*i.e. données non observables*).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « *Valeur de marché par résultat* » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal, sinon le plus avantageux, à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (*i.e.* « *Exit price* », un *prix de sortie*), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'Instruments Financiers, le cours « *Exit Price* » retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours tenant compte des prix de l'offre et de la demande (*i.e. milieu de la fourchette Bid/Ask, pour obtenir un Mid Price*) déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle Quantitatif ou avec le plus petit intervalle de temps possible.

En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des

prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* ».

Le Groupe dé-comptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le Groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le Groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres à recevoir.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé induisant une probable nécessité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

1.8. Revenus des commissions des services d'investissement

En l'application de la norme IFRS 15, qui encadre les modalités et les conditions de reconnaissance de revenus issus d'un lien contractuel, les différents types de revenus existants dans le Groupe sont les suivants :

- La facturation intragroupe des commissions dues par *Quartys* aux gestionnaires de portefeuilles au titre du droit d'utilisation de stratégies et de leur mise en œuvre.

Puis, des revenus de commissions issus de la gestion de fonds d'investissement et autres mandats pour lesquels des frais sont facturés et se décomposent comme suit :

- Frais de gestion qui sont calculés mensuellement en fonction de l'encours sous gestion constaté, puis facturés et reconnus trimestriellement ;
- Frais de performance qui sont calculés mensuellement sur le surplus de performance constaté au-delà du maximum historique puis facturés et reconnus annuellement, ou en cas de sorties.

1.9. Présentation des états financiers

1.9.1. Principes de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « *États financiers consolidés* », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013, a établi une définition d'une « *investment entity* » et a instauré une exception aux principes de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une « *investment entity* », à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'« *investment entity* » mère et qui ne sont pas elles-mêmes des « *investment entities* » doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des « *investment entities* » doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie *ABC arbitrage* en tant que « *investment entity* » et fait que les participations d'*ABC arbitrage* :

- Au sein de *Quartys* et d'*ABCA Funds Ireland* sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées de « *investment entities* » au regard de leurs activités ;

- Au sein d'ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia, sociétés de gestion du Groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liés aux activités d'investissement du Groupe sans elles-mêmes être qualifiées de « *investment entities* ».

1.9.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2025 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

1.10. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe suit les indicateurs alternatifs de performance, définis ci-après, non directement définis par les normes IFRS. Ces indicateurs fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la contribution des deux principaux savoir-faire du Groupe (« *investment entities* » et sociétés de gestion d'actifs) aux résultats du Groupe, de la performance et de la position financière du Groupe, ainsi que des revenus potentiels prospectifs.

Ces indicateurs sont utilisés pour l'analyse des performances en interne également. N'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne sont donc pas directement comparables avec les indicateurs d'autres sociétés nommés de manière similaire. Par ailleurs, ils ne visent pas à remplacer ou à être présentés avec plus d'importance que les indicateurs IFRS tels que présentés dans les états financiers.

Le **Return on Equity (ROE)** ou **Rendement Net** en pourcentage. Il permet de calculer la rentabilité financière des fonds propres. Le rendement net est obtenu selon le calcul suivant :

$$\text{ROE}\% = 100 \times (\text{résultat net} / \text{fonds propres clôture})$$

Le **Rendement Brut** en pourcentage. Il calcule le niveau de rentabilité des sommes investies et des capitaux. Le rendement brut est obtenu selon le calcul suivant :

$$\text{Rendement Brut}\% = 100 \times (\text{produit d'activité de l'activité courante} / \text{fonds propres clôture})$$

ROE et Rendement brut sont des indicateurs clés représentatifs de la rentabilité de l'activité d'investissement suivie par le Groupe.

Les **Encours clients du Groupe** - aussi appelés actifs sous gestion - correspondent à la valeur de l'ensemble des actifs financiers gérés par les sociétés de gestion du Groupe. Ils correspondent au montant de capital maximum mobilisable pour financer les positions portées par les clients. Cet indicateur, non directement lié aux états financiers, est un indicateur prospectif des commissions de gestion à percevoir par le Groupe.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés ABC arbitrage, ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	Détention au 31 déc. 2025	Détention au 31 déc. 2024	Méthode de consolidation
ABC arbitrage	France	Société mère	Société mère	Intégration globale
ABC arbitrage Asset Management	France	100,0%	100,0%	
ABC arbitrage Asset Management Asia	Singapour	100,0%	100,0%	

Les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont les sociétés de gestion du Groupe.

La participation du Groupe *ABC arbitrage* au sein de la société *Quartys*² et des sous-fonds d'investissement *ABCA Funds Ireland* est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	Détention au 31 déc. 2025	Détention au 31 déc. 2024	Méthode de consolidation
Quartys	Irlande	100,0%	100,0%	Valeur nette d'actif à la juste valeur
ABCA Opportunities Fund	Irlande	77,1%	79,3%	
ABCA Reversion Fund	Irlande	0,8%	0,3%	

La société *Quartys* exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland est un Fonds d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créé en 2011 regroupant deux fonds :

- *ABCA Opportunities Fund* gère, au 31 décembre 2025, 101 millions d'euros d'actifs ;
- *ABCA Reversion Fund* gère, au 31 décembre 2025, 29 millions d'euros d'actifs.

L'actif total de *ABCA Funds Ireland* s'élève à 130 millions d'euros au 31 décembre 2025.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Acquisitions	Mise au rebut & Cessions	Valeurs brutes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	444	182	(106)	520
Installations générales, agencements	1 499	15	(0)	1 515
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 043	735	(0)	6 777
Total valeur brute	7 986	932	(106)	8 813

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	(326)	(173)	106	(394)
Installations générales, agencements	(1 418)	(26)	0	(1 443)
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(4 846)	(593)	0	(5 439)
Total amortissements	(6 590)	(792)	106	(7 276)

² Compte tenu de l'exception au principes de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » présentée dans la note §1.9.1. Principes de consolidation.

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	118	182	(173)	127
Installations générales, agencements	82	15	(26)	71
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 197	735	(593)	1 338
Total valeur nette	1 396	932	(792)	1 537

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

Droit d'utilisation

En milliers d'euros	Valeurs du droit au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Valeur du droit au 31 déc. 2025
Droit d'utilisation - IFRS 16 - Valeur brute	6 549	236	(344)	6 440
Droit d'utilisation - IFRS 16 - Amortissements	(3 109)	(1 229)	123	(4 216)
Total valeur nette	3 439	(993)	(222)	2 225

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

L'application de la norme IFRS 16 entraîne l'inscription au bilan des droits d'usage attachés aux contrats de location conclus par le Groupe. Ceux-ci sont constitués au 31 décembre 2025 des locaux occupés. La contrepartie de ces droits d'usage est inscrite en dette financière à long et court terme, selon leur échéance.

Pour rappel, *ABC arbitrage* a conclu un nouveau bail commercial en tant que locataire début 2022, concernant les locaux situés au *18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris*, pour une durée ferme de 6 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2022.

A ce titre, un actif correspondant au droit d'utilisation IFRS 16 avait été comptabilisé fin 2021 pour 5,2 millions d'euros en contrepartie d'une dette de loyer³.

Suite à l'augmentation du loyer, conformément à son indice d'indexation, un actif complémentaire pour 135 milliers d'euros a été comptabilisé et le montant de l'amortissement du droit d'utilisation s'élève à 1 048 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2025, ce poste est constitué à hauteur de 403 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2025, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du Groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note §1.2. *Instruments financiers en juste valeur par résultat*, est la suivante :

³ Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 1,03%.

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 déc. 2025
Actifs financiers en juste valeur par résultat	19	159 093	-	159 112
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	(1)
Net Actifs/Passifs financiers en juste valeur par résultat	18	159 093	-	159 111

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société *Quartys* et les sous-fonds d'*ABCA Funds Ireland* qui ne sont pas consolidés par intégration globale selon les dispositions de l'IFRS 10, comme précisé en note §1.9.1. *Principes de consolidation*, mais évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2025. Par ailleurs, les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note ci-après §5. *Facteurs de risques*.

La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers, pouvant être aussi bien positifs que négatifs.

Pour mémoire, au 31 décembre 2024, le classement se présentait comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 déc. 2024
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3	151 658	-	151 661
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	(1)
Net Actifs/Passifs financiers en juste valeur par résultat	1	151 658	-	151 659

3.4. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note §5.2. *Risques de crédit et de contrepartie*.

3.5. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note §5.3. *Risque de liquidité*. Leur ventilation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Autres créances		Autres dettes		
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024	
Clients / Four. débiteurs	9 901	9 648	(459)	(359)	Fournisseurs
Charges constatées d'avance	916	1 127	(14)	(294)	Produits constatés d'avance
Produits à recevoir	-	-	(380)	(282)	Charges à payer
Créances fiscales et sociales	523	723	(12 003)	(9 254)	Dettes fiscales et sociales
Total	11 340	11 497	(12 857)	(10 188)	

Les créances sont essentiellement constituées des factures à établir des commissions de gestion constatées au 31 décembre 2025. Les créances fiscales sont principalement constituées par des crédits d'impôts et de TVA, en attente de restitution.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes, la participation et l'intéressement bruts à verser aux collaborateurs du Groupe, représentant à eux seuls 7,6 millions d'euros. A ces montants s'ajoutent les dettes aux organismes sociaux pour 2,8 millions d'euros et les dettes de congés payés chargées à hauteur de 1,2 millions d'euros.

Les fournisseurs sont généralement réglés à trente jours fin de mois.

3.6. Capitaux propres consolidés part du Groupe

3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025

Plans d'attribution d'actions de performance en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'actions	Acquisition définitive	Actions attribuables	Actions attribuée définitivement
APE-3.3/2021	ABC 2022	11/06/2021	4	25 000	2025	-	18 235
APE-3.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	3	110 000	2025	-	58 007
APE 3.1/2023*	Springb. 2025	09/06/2023	3	102 000	2026	73 500	38 253
APE 3.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	145 000	2027	145 000	En attente
APE 3.2/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	700 000	2027	700 000	En attente
APE 3.1/2025	Springb. 2025	06/06/2025	3	105 000	2028	105 000	En attente
APE 3.2/2025	Springb. 2025	18/12/2025	3	30 000	2028	30 000	En attente
Total				1 217 000		1 053 500	114 495

* Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre d'actions qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2026.

Plans d'options de souscription d'actions en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'options	Début période d'exercice	Date expiration	Prix d'exercice ajusté	Options attribuables	Options exerçables
SO 1.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	5	3 200 000	2029	30/06/2032	7,0000	3 200 000	En attente
Total				3 200 000				3 200 000	-

Pour l'ensemble des plans :

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 15 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, pour le plan APE-3.1/2023, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 33% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 67% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 617 milliers d'euros dont 168 milliers d'euros de contribution patronale, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2025. Pour rappel, 562 milliers d'euros avaient été comptabilisés en 2024 et

306 milliers d'euros en 2023. Cette charge est liée à l'avancement des programmes existants, en tenant compte des résultats réalisés, à laquelle s'ajoutent les nouveaux plans de juin et décembre 2025.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2025 s'élève à 89 milliers d'euros contre 240 milliers d'euros en 2024 et 878 milliers d'euros en 2023.

3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 a décidé de distribuer un solde de 0,04 euro en juillet 2025. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2024, auxquels s'est ajouté un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en paiement en avril 2025, la totalité des distributions pour l'exercice 2024 s'est élevée à 0,34 euro par action.

3.6.3. Distributions de dividendes au titre de l'exercice 2025

Le conseil d'administration du 18 septembre 2025 a décidé de verser deux (2) acomptes sur dividende d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement le 7 octobre et le 2 décembre 2025 pour des mises en paiement le 9 octobre et le 4 décembre 2025. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'élève à 11,9 millions d'euros.

Le conseil d'administration du 19 mars 2026 a décidé le versement d'un acompte complémentaire de 0,10 euro par action qui détachera le 14 avril 2026 pour une mise en paiement le 16 avril 2026. Enfin, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 5 juin 2026 la distribution d'un solde de dividende de 0,04 euro par action, à verser en juillet 2026. L'acompte complémentaire susmentionné ainsi que le solde de dividende proposé porteraient le total du restant à verser au titre de l'exercice 2025 à 0,14 euro par action, soit environ 8,3 millions d'euros.

Prenant compte de ces montants additionnels, le total de distribution au titre de l'exercice 2025 serait alors de 0,34 euro par action et s'élèverait à 20,2 millions d'euros.

Le capital social s'établit au 31 décembre 2025 à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement. Pour rappel, le capital social au 31 décembre 2024 était identique.

3.6.4. Actions propres

Au cours de l'exercice 2025, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*, la société *ABC arbitrage* a cédé 415 426 titres au prix moyen de 5,75 euros et a racheté 396 297 titres au prix moyen de 5,74 euros.

Le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2024 de 230 936 titres a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions. Nous avons également acheté au premier trimestre 2025, 43 125 titres (à un prix unitaire moyen de 5,26 euros) et en octobre 91 713 titres (à un prix unitaire moyen de 5,46 euros) en complément afin de servir sur l'année les attributions d'actions de performance pour 76 242 titres et l'exercice d'offres réservées⁴ pour 171 151 titres.

Au 31 décembre 2025, la société détient un stock total de 173 307 actions propres⁵ pour une valeur brute de 939 milliers d'euros contre 304 991 actions propres pour une valeur brute de 1 318 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

⁴ Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions *ABC arbitrage* par les collaborateurs du Groupe.

⁵ Incluant le contrat d'animation conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*.

En application des normes IFRS, les actions *ABC arbitrage* détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont nulles au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024. Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large et soit directement, soit indirectement, pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée aux aléas, aux évolutions de la fiscalité et de la réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment ceux relatifs au prix de transfert, à la retenue à la source, aux taxes et droits sur les transactions, et les apprécie régulièrement à la juste valeur conformément aux principes comptables en vigueur.

La société *Quartys* a fait l'objet d'une vérification sur ses demandes de remboursement de l'impôt anticipé⁶ adressées auprès de l'Administration fédérale des contributions suisse (AFC) au titre des années 2016 à 2019 et par extension jusqu'en 2025 inclus. L'AFC, par l'intermédiaire d'une décision rédigée le 29 août 2024, entend refuser les demandes de remboursement à hauteur de 8 millions de francs suisses, soit environ 8,6 millions d'euros.

La société a fourni à l'administration sa contestation formelle le 30 septembre 2024, ainsi que ses observations en la matière, actant ainsi le début de la phase contentieuse. Les échanges avec l'administration fiscale se succèdent par l'intermédiaire de réponses aux observations avant d'entrer dans divers recours. A date, les échanges sont toujours en cours et l'issue de ceux-ci est incertaine. Au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. Conformément aux textes applicables, la société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal.

3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dettes liées aux activités de location > 1 an	1 274	2 505
Dettes liées aux activités de location < 1 an	1 353	1 540
Total	2 627	4 045

Les dettes locatives sont principalement composées des dettes liées aux locaux parisiens, comme présenté au §3.1. *Immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour rappel, un nouveau bail d'une durée ferme de 6 ans a été conclu en 2022.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 36 523 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 29 367 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir essentiellement les gains nets en juste valeur par résultat de la société *Quartys* et des sous-fonds d'*ABCA Funds Ireland* intégrés conformément à IFRS 10.

⁶ Appelé aussi « *Retenues à la Source* » - RAS

Ces gains nets en juste valeur incluent eux-mêmes :

- Les dividendes et indemnités de dividendes ;
- Les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
- Les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
- Les produits et charges d'intérêts ;
- Les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
- Les écarts de change ;
- Tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions ;
- Les charges d'exploitations, administratives et de fonctionnement en général.

La société *Quartys* a fait l'objet d'une vérification des demandes de remboursement de l'impôt anticipé adressées par elle-même à l'Administration fédérale des contributions suisse au titre des années 2016 à 2019 et par extension jusqu'à 2025 inclus. Tel que précisé au sein du §3.7. *Provisions pour risques et charges*, le Groupe suit les différents risques mentionnés et, au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. La société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal, le risque étant jugé moins probable que probable.

Néanmoins, au regard du temps déjà écoulé, de la difficulté à recouvrer ces montants dans un futur proche et de la hausse récente des taux qui génère un impact non nul, le Groupe, conformément à IFRS 13, a actualisé le montant de la créance non recouvrée de 8,6 millions d'euros sur 6 ans afin de refléter sa juste valeur au 31 décembre 2025. Ceci a engendré une reprise de 0,13 millions d'euros au compte de résultat sur l'exercice, directement inclus dans la ligne « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* », et vient réduire la provisions pour dépréciation à -1,57 millions d'euros.

Pour rappel, la provision est suivie dans les comptes de *Quartys* et s'élevait à un total de -1,70 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.2. Commissions des services d'investissement

Les commissions de gestion s'élèvent à 22 879 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 21 442 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Droit d'utilisation et mise en oeuvre des stratégies	19 162	18 030
Commissions de gestion des actifs des capitaux internes*	1 170	1 083
Commissions de performance des capitaux internes*	897	381
Revenus issus des capitaux confiés par des entités du Groupe	21 228	19 493
Commissions de gestion des actifs des capitaux externes	656	1 772
Commissions de performance des capitaux externes	995	177
Revenus issus des capitaux confiés par des investisseurs extérieurs au Groupe**	1 651	1 949
Revenus des commissions de gestion et assimilés	22 879	21 442

* Commissions issues de l'investissement des entités du Groupe au sein de la structure *ABCA Funds Ireland*.

** Capitaux collectés dans le cadre de la gestion collective ou de mandats de gestion.

Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du Groupe aux structures *Quartys*, *ABCA Funds Ireland* et mandats de gestion, détaillées dans la note §1.8. *Revenus des commissions des services d'investissement*.

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 537 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 676 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont essentiellement composés de produits de sous-location immobilière, de services administratifs usuels ainsi que de l'impact des taux d'intérêt positifs sur la trésorerie détenue sur les comptes administratifs.

4.4. Achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent à 9 505 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 7 505 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Frais liés aux accès marchés	6 692	4 850
Frais divers (incl. communication, cotation, sponsoring)	872	972
Honoraires divers (incl. conseil, avocats, administratif)	262	406
Coûts des locaux*	467	351
Coûts liés aux frais de personnel ou de représentation	1 212	926
Total	9 505	7 505

* Liés aux baux inférieurs à un an dans les filiales, ainsi que les coûts indirects tels que le nettoyage, l'entretien, les réparations

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe sur l'année 2025 s'élève à 108 personnes comme en 2024.

Les salaires fixes et variables, incluant l'intéressement et la participation bruts, les mandats sociaux et les rémunérations allouées aux administrateurs, s'élèvent à 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les charges sociales afférentes s'élèvent à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

A titre informatif, au regard du niveau de la performance réalisée sur l'exercice 2025, le montant des bonus chargés provisionnés au titre des rémunérations variables susmentionnées s'élèvent à 7,9 million d'euros pour la période, charges sociales comprises, contre 5,1 million d'euros sur l'exercice 2024.

En parallèle, les autres coûts indirects liés au personnel s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2025 contre 0,5 millions au 31 décembre 2024. A titre d'exemples, ces coûts comprennent principalement : le versement de dotation au CSE, les tickets restaurant, les frais de crèches inter-entreprises, la médecine du travail etc.

Le Groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi⁷ et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2025 est nul comme au 31 décembre 2024.

⁷ Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.

4.7. Impôt sur les résultats

La différence entre le taux d'imposition réel comptabilisé dans le résultat comptable consolidé -0,62% et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les impacts suivants :

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Taux d'imposition théorique	25,00%	25,00%
Impact des différences permanentes	0,24%	-26,43%
Impact des crédits d'impôts	0,00%	0,00%
Impact de la présentation IFRS 10	-36,52%	-34,97%
Impact des différences temporaires	10,66%	8,80%
Taux d'imposition réel	-0,62%	-27,61%

La société *ABC arbitrage* est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.

Le groupe d'intégration fiscale a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après déduction de tous les déficits reportables des années précédentes.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Par prudence, face à une visibilité non certaine, les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux constatés ne sont pas reconnus.

5. Facteurs de risques

Le Groupe est exposé à différents risques financiers et non-financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le Groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle de risques de marché et de contrôle interne.

Le Groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

Position nette des actifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Actifs
Instruments financiers non dérivés	1 105 809	(476 116)	629 693
Dérivés listés	35 935	(22 075)	13 861
Dérivés non-listés	701 018	(1 353 128)	(652 110)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	78 215	-	78 215
Total instruments financiers	1 920 978	(1 851 319)	69 659
Trésorerie ou équivalent trésorerie	659 030	(625 191)	33 839
Dérivés listés sur devises	5 360	(2 686)	2 674
Dérivés non-listés sur devises	52 941	(1)	52 940
Total cash et assimilé	717 331	(627 878)	89 453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2025	159 112
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2024	151 661

Position nette des passifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Passifs
Instruments financiers non dérivés	-	-	-
Dérivés listés	-	-	-
Dérivés non-listés	-	-	-
Passifs financiers en juste valeur par résultat	-	-	-
Total instruments financiers	-	-	-
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(1)	(1)
Dérivés listés sur devises	-	-	-
Dérivés non-listés sur devises	-	-	-
Total Cash et assimilé	-	(1)	(1)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2025	(1)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2024	(1)

Position nette des actifs et des passifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Actifs/Passifs
Instruments financiers non dérivés	1 105 809	(476 116)	629 693
Dérivés listés	35 935	(22 075)	13 861
Dérivés non-listés	701 018	(1 353 128)	(652 110)
Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat	78 215	-	78 215
Total instruments financiers	1 920 978	(1 851 319)	69 659
Trésorerie ou équivalent trésorerie	659 030	(625 192)	33 838
Dérivés listés sur devises	5 360	(2 686)	2 674
Dérivés non-listés sur devises	52 941	(1)	52 940
Total Cash et assimilé	717 331	(627 879)	89 452
Actifs & passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2025	159 111
Actifs & passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2024	151 659

N.B : Les expositions acheteuses et vendeuses signifient respectivement que le Groupe a acquis un intérêt à la hausse et à la baisse du prix des instruments financiers.

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2025 est la suivante :

<i>Zone géographique</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Europe	38%	45%
Amérique du nord	43%	39%
Asie	6%	6%
Autres	13%	9%
Total	100%	100%

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles-mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le Groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux « *Modèles Quantitatifs* » sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le Groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2025, la VaR agrégée des Expositions du Groupe s'élève à 5,1 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des « *Modèles Quantitatifs* », le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

Risque de change

Les Expositions du Groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée ou par une exposition à la devise. Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est

pas converti en euros. Le Groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2025, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une diminution de l'actif net de 530 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le Groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le Groupe, pour ses opérations de marché, agit principalement en tant que client de « *Brokers* », et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement : les « *Contreparties* ».

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le Groupe le sont sur des marchés actifs, la plupart régulés, dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des *Brokers* est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux *Contreparties* tant que le *Broker* n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les *Contreparties*, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (*e.g* : *CFD*, *Swaps*) pour le Groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des *Contreparties* (ci-après « *Collateral* ») qui peuvent les utiliser pour leur propre compte selon le principe de *réutilisation*. Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « *réutilisés* » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une *Contrepartie* sont les suivants :

- Interruption ou cessation des services proposés par la *Contrepartie* se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- Hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la *Contrepartie* ;
- Non restitution des actifs utilisés par la *Contrepartie* du fait d'événements de marché ;
- Non restitution des sommes dues par la *Contrepartie* suite à défaillance ;
- Mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques - tels que des accords de compensation et de collatéral - et par un suivi rigoureux et quotidien de la notation des *Contreparties*. De plus, le Groupe applique un principe de prudence en nouant diverses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note §5. *Facteurs de risques*.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du Groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe, qui sont constituées principalement d'Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs, la plupart régulés, présentent une très grande liquidité ce qui implique que les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir le Collateral nécessaire au soutien des Expositions. Le volume d'Expositions possible est par ailleurs contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du Groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au Groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collatéral en réduisant le volume des Expositions. Au 31 décembre 2025, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Inférieur à 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Supérieur à 12 mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat*	19	151 209	-	7 884	159 112
Autres créances	604	10 561	176	-	11 340
Actifs d'impôts courant	-	-	102	-	102
Disponibilités	10 172	-	-	-	10 172
Total actifs courants	10 795	161 770	277	7 884	180 726
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	-	(1)
Dettes liées aux activités de location - IFRS 16 < 1 an	-	-	(1 353)	-	(1 353)
Autres dettes	(555)	(2 210)	(10 091)	-	(12 857)
Passifs d'impôts exigibles	-	-	-	-	-
Total passifs courants	(556)	(2 210)	(11 444)	-	(14 210)
Total net des Actifs & Passifs courants	10 239	159 560	(11 167)	7 884	166 515

* Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la filiale Quartys et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note §1.9.1. Principes de consolidation), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable sous un mois pour la société mère ABC arbitrage. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain. A titre d'exemples non exhaustifs, ces défaillances pourraient constituer une faille informatique exposant la société à un risque de cybersécurité ou bien conduire à une prise d'Expositions non souhaitée.

Sur l'exercice 2025, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 0,16% des profits contre 1,06% sur l'exercice 2024.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du Groupe.

5.5. Autres risques

Risque de non-conformité, incluant le risque juridique

Le risque de non-conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du Groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions de nature judiciaire, disciplinaire, administrative, etc. Un dispositif de veille permanent est mis en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du Groupe.

Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du Groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du Groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le Groupe a mis en place :

- Une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- Des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du Groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du Groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2025, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs à la société *Quartys*⁸, vous pouvez vous référer aux notes suivantes :

- La mention des participations dans ces sociétés respectives au paragraphe §3.3. *Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat* ;
- Leurs gains nets en juste valeur par résultat au paragraphe §4.1. *Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat* ;
- Les services d'investissement qui leurs sont facturés par les sociétés de gestion de Groupe au paragraphe §4.2. *Commissions des services d'investissement* ;
- La décomposition dans l'échéancier de liquidité des participations dans ces sociétés au paragraphe §5.3. *Risques de liquidité*.

6.2. Événements postérieurs à la clôture

L'opération militaire américano-israélienne lancée le 28 février 2026 contre l'Iran génère une déstabilisation au Moyen-Orient, voire au-delà, avec des impacts économiques et financiers, difficilement quantifiables à date, vu l'incertitude sur la durée et l'ampleur du conflit. *ABC arbitrage* surveille l'évolution de la situation qui ne remet pas en cause le scénario central de pilotage de ses activités et de ses risques. Les marchés financiers connaissent une volatilité accrue, que le Groupe prend en compte dans l'ajustement de ses modèles et de ses stratégies d'arbitrage.

⁸ Incluant ses participations dans les fonds ABCA Funds Ireland

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

En euros HT	BM&A				Deloitte & Associés			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés et rapports complémentaires éventuels	41 863	41 245	42%	41%	61 198	60 294	58%	59%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	31 516	31 050	43%	44%	65 334	39 738	57%	56%
Services autres que la certification des comptes	-	-	-%	-%	-	-	-%	-%
Total	73 379	72 295	37%	42%	126 532	100 032	63%	58%

* Pour rappel, en 2024 les comptes d'ABC arbitrage Asset Management Asia ont été audités par le cabinet Crowe Horwath First Trust (honoraires de 17 milliers d'euros). En 2025, c'est le cabinet Deloitte & Associés qui audite les comptes de cette filiale (honoraires de 25 milliers d'euros, déjà inclus dans le total ci-dessus).